



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 1 1 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 9 / 1 1 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7419

1 Intitulé du projet

Remise en état de l'Huisne au niveau du barrage de Pontlieue.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Le Mans Métropole

Raison sociale

LE MANS METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

N° SIRET

2 4 7 2 0 0 1 3 2 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LE FOLL

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. 21.d)	Démantèlement des ouvrages et réaménagement des berges sur environ 2,3 km. Création d'un radier naturel en enrochements dans le lit mineur et d'une surverse pour maintenir le niveau du plan d'eau de l'île aux Sports. Le projet est également concerné par la nomenclature IOTA : 3.1.2.0. 1°, 3.1.4.0. 1°, 3.1.5.0. 2°, 3.2.3.0. 1°, 3.3.5.0. 1°a) 2°d)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, situé entre le plan d'eau de l'île aux sports et le barrage de Pontlieue dans le centre du Mans, consiste en :

- le démantèlement des ouvrages mobiles (clapets, batardeaux et vannages) et de la passe à poissons non fonctionnelle ;
- l'aménagement du lit ;
- le confortement des berges en amont ;
- la création d'un radier et d'un ouvrage de régulation pour maintenir le niveau d'eau du plan d'eau de l'île aux sports.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à restaurer la continuité écologique ainsi qu'à renaturer le lit et les berges sur l'ensemble du linéaire.

L'objectif est d'améliorer la fonctionnalité hydromorphologique du cours d'eau et de préserver ses usages : nouvelle alimentation du plan d'eau, usage du canoë-kayak.

Le retrait des ouvrages mobiles et de la passe à poissons permettra de rétablir une libre circulation des poissons et des sédiments.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les berges en amont du barrage de Pontlieue seront confortées, soit par retalutage et plantations, soit par consolidation minérale en pied et végétale avec plantations en partie supérieure.

Afin de conserver un niveau d'eau acceptable du plan d'eau de l'île aux sports pour la qualité sanitaire et les usages (pêche et canoë-kayak), soit 91% de la surface en eau, un radier naturel en enrochements est créé sur l'Huisne, pour permettre l'alimentation du plan d'eau, et une surverse en terre est réalisée en aval du bras d'exutoire. Cet aménagement permet que le niveau du plan d'eau soit maintenu par la prise d'eau et non par les ouvrages aval comme c'est le cas actuellement.

Au niveau du bras gauche du barrage de Pontlieue, seront démantelés le vannage, la passe à poissons, les batardeaux et le clapet. Dans le bras droit, le clapet, la passe et le déversoir seront également démantelés.

Une communication étroite auprès des riverais et des usagers est prévue avant, pendant et après les travaux afin d'expliquer les objectifs et l'intérêt du projet.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les différents aménagements entraîneront une baisse du niveau de la rivière de la rivière de 1.50 m à 0,4 m.

La baisse du niveau d'eau sera également visible dans le plan d'eau, et entraînera une réduction de la surface en eau du plan d'eau (surface en eau de 91%). Le niveau sera géré par les nouveaux ouvrages de régulation : radier et prise d'eau fixes sur l'Huisne, ouvrage de surverse avec vanne de fond sur le plan d'eau.

Concernant les accès, les passerelles piétonnes traversant le barrage de Pontlieue seront conservées.

Au niveau du parc Isaac Newton sur la rive droite, l'accès direct à l'Huisne sera conservé (pas de barrière pour empêcher l'accès à la rive droite).

Les accès en rive gauche depuis les parcelles privées seront maintenus.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (nomenclature IOTA) :

3.1.2.0. 1°

3.1.4.0. 1°

3.2.3.0. 1°

Les travaux sont également concernés par la rubrique 3.3.5.0. 1°a) 2°d) qui est exclusive et qui, par conséquent, soumet les travaux à déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Aménagement des berges ayant des protections	2 250 ml
Aménagement des berges naturelles	2 650 ml
Abaissement du niveau du plan d'eau de l'île aux sports	- 50 cm
Surface du plan d'eau de l'île aux sports	7,23 ha
Fourniture mélange terre/pierre pour conforter la terrasse alluviale en rive gauche	2 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 11 Voie : Rue du Bourg Bas

Lieu-dit :

Localité : LE MANS

Code postal : 7 2 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 1 2 , 4 1 " E Lat. : 4 7 ° 5 9 , 0 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 0 ° 1 4 , 1 1 " E Lat. : 4 7 ° 5 9 , 3 5 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 0 ° 1 2 , 3 8 " E Lat. : 4 7 ° 5 9 , 0 4 " N

Communes traversées :

LE MANS

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Le Mans Métropole

Zonages : N loisirs, N équipement, N jardins, N zone naturelle générale, U équipement - zone urbaine d'équipement

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de Le Mans Métropole
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est situé dans un rayon de 500m du monument historique "Ancienne abbaye de l'Epau"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre du PPRI de l'agglomération mancelle.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La prise d'eau existante de l'Huisne vers le plan d'eau de l'île aux Sport est maintenue et modifiée.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le réaménagement en pente douce des berges rive droite étant globalement réalisé en déblai-remblai. Les excédents éventuels serviront au confortement de la rive gauche.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements nécessitent l'apport de blocs d'enrochements (1250 m ³) et de mélange terre/pierre (2 000 m ³). Le tout-venant nécessaire proviendra du décaissement des berges rive droite (600 m ³).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise le rétablissement de la continuité écologique par effacement des ouvrages hydrauliques de Pontlieue constituant des obstacles, ainsi qu'une amélioration de la fonctionnalité hydromorphologique de l'Huisne. En particulier, l'Huisne retrouvera des séquences d'écoulement naturel de type radiers / mouilles sur un linéaire de plus de 2000 ml, propices aux zones de frais et aux habitats aquatiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne la rivière Huisn, qui fait l'objet d'un PPRI. Cependant, le projet ne présente pas d'incidence sur le risque inondation, les ouvrages étant supprimés et les lignes d'eau abaissées jusqu'en crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront la circulation d'engins. Des pistes seront créées pour réduire la surface impactée par les circulations.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, cependant le bruit lors des travaux sera limité dans le temps et dans l'espace. Les zones naturelles les plus calmes (boucle de l'île aux sports) ne feront pas l'objet d'aménagements lourds. Le projet sera au final bénéfique à l'environnement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, cependant les vibrations lors des travaux seront limitées dans le temps et dans l'espace. Le projet sera au final bénéfique à l'environnement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

En aval du barrage de Pontlieue, un projet de démantèlement du barrage des bouches d'Huisne est également prévu, comprenant notamment la création d'habitats pour la faune et la flore.

Combinés aux travaux de remise en état de l'Huisne au niveau du barrage de Pontlieue, les gains issus de la restauration de la continuité écologique des deux projets se cumuleront, offrant ainsi une nette amélioration des habitats le long de l'Huisne.

Des passes à poissons équiperont également les barrages du Gué de Maulny (2027) et de l'Epau (2024) ce qui permettra de restaurer la continuité écologique de l'Huisne dans la traversée du Mans.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Hydrologie et écoulement des eaux :

- Réalisation des travaux au sein du lit mineur en période de basses eaux
- Maintien du libre écoulement des eaux pendant toute la période des travaux (sauf en cas de débit trop important afin d'éviter tout risque pour la sécurité des intervenants)

Qualité des eaux :

- Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau à l'amont et à l'aval des secteurs de travaux (mesures in situ de la température de l'eau, de la turbidité, de la concentration en oxygène dissout)
- Pose de barrages flottants et de filtres à MES
- Stockage d'hydrocarbures dans une cuve de rétention de capacité suffisante
- Stationnement des engins et entrepôts des matières à risque (huiles, carburants) en rives, hors du lit majeur ou dans une cuve de rétention, avec les mesures de confinement nécessaires.

Autres mesures en phase chantier :

- Zones de mise en défens : bandes de circulation correspondant aux emprises des chemins + débords limités, protection du plan d'eau et des arbres du parc ;
 - prévention des pollutions, arrosage des terres, recouvrement rapide des terres mises à nu, prévention de la dissémination des envahissantes, lutte contre les espèces indésirables végétales et animales
 - Absence de régalage des terres décapées susceptibles de contenir des espèces envahissantes, et export de l'ensemble des terres décapées ou purgées en décharges spécialisées ;
 - Signalisation des travaux par des panneaux d'information, et avertissement des riverains et propriétaires des dates des travaux.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. Ce projet aura seulement des incidences positives sur l'environnement. Il est notamment concerné par la rubrique 3.3.5.0. de la nomenclature IOTA qui soumet les travaux au régime de déclaration.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

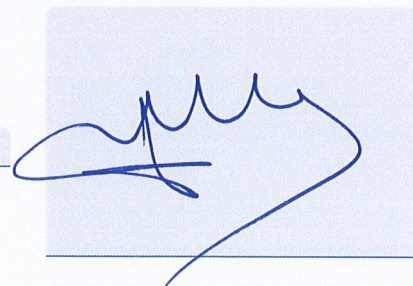
Nom WICQUART

Prénom Mathieu

Qualité du signataire DGA Gestion Durable Services Urbains et Patrimoine

À LE MANS

Fait le 3 0 / 1 0 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

